



Signalement abusif

Par isis2008

bonjour j'ai reçu un appel de la gendarmerie cette après midi pour une convocation demain a 15h...j'ai du insister pour savoir.

Apparemment ma voisine du dessus contre laquelle j'ai fait un signalement a la gendarmerie pour non surveillance de ses enfant sur la terrasse et qui jetaient tout ce qui leur tombait sous la main sur ma terrasse en dessous a porter plainte contre moi pour signalement abusif . Alors qu'ils viennent de signer un constat de conciliation où ils s'engagent a surveiller leurs enfants sur la terrasse et qu'ils ne jettent plus rien chez moi ! C'est contradictoire non ?

Je vais demander un avocat et l'aide juridictionnel puisque je ne touche que l'aah. Est ce que je devrais attendre l'arrivée de l'avocat pendant des heures ou je reviendrais a une autre convocation une fois que j'aurais vu l'avocat qui va m'être désigné ?